



VOTRE LETTRE DU  
VOS RÉF.  
NOS RÉF. 20231027/L202/lava  
DATE **16-11-2023**  
ANNEXE(S)  
CONTACT Vivas Y Garcia Laetitia  
Laetitia.vivasygarcia@health.fgov.be  
02/5247371

Ordre des Médecins de Bruxelles  
& Brabant Wallon  
Avenue de Tervueren 417  
1150 Bruxelles

## **Demande d'experts médicaux pour la mise en place de la Commission de Nutrivigilance**

Chère Madame, Cher Monsieur,  
Docteur,

D'ici la fin de cette année 2023, le SPF Santé publique souhaite mettre en place un système de vigilance alimentaire, appelé « Nutrivigilance ». Ce système de Nutrivigilance a pour objectif principal de protéger la santé des consommateurs en collectant les effets indésirables liés à la consommation de compléments alimentaires, nouveaux aliments, denrées enrichies et denrées alimentaires destinées à l'alimentation particulière. Ces produits, qui sont conformes du point de vue réglementaire, sont tout de même susceptibles de provoquer des effets indésirables et, par conséquent, nécessitent un suivi pour évaluer les risques et déterminer si, par exemple, la législation alimentaire doit évoluer. Le service Denrées alimentaires au sein de ma Direction-générale a la charge de ce système et doit mettre en place une Commission de Nutrivigilance afin de l'aider dans sa tâche pour la partie médicale.

Toute personne (consommateur, professionnel de santé, opérateur, ...) pourra signaler des effets indésirables dont il est victime ou témoin via un portail web national mis en place par le SPF Santé publique.

Le SPF est à la recherche de professionnels médicaux pour deux types de travaux :

- des médecins en charge de la rédaction de rapports d'évaluation (courts) dans le but de déterminer si un effet indésirable est bien lié à la denrée incriminée. Les dossiers seront attribués aux experts en fonction du type d'effets indésirables et des symptômes décrits.
- des médecins pour composer la Commission de Nutrivigilance (huit effectifs et huit suppléants) qui participeront activement aux réunions ainsi qu'aux débats portant sur la revue des dossiers et des conclusions des rédacteurs, en partageant l'expertise de chacun dans son domaine de spécialité. Les discussions serviront à l'administration dans le suivi à donner aux cas présentés. Les membres de la Commission sont nommés pour une période de cinq ans renouvelable

Les médecins peuvent décider de se limiter à leur rôle de rédacteur de rapports d'évaluation ou de membre de la Commission ou se porter volontaires pour ces deux rôles.



L'ordre des Médecins et le SPF Santé publique ont pour objectif commun la protection de la santé publique. Votre organisation regroupe l'ensemble des médecins pratiquants en Belgique et ceux-ci peuvent avoir un rôle important dans le cadre de la Nutrivigilance : en effet, les effets indésirables pouvant être de toute nature, dès lors, des médecins de toutes les spécialités sont nécessaires : gastro-entérologie, dermatologie, cardiologie, pédiatrie, néphrologie, etc., c'est pourquoi je vous sollicite. Je souhaite que vous transfériez notre demande à vos membres ainsi que le document joint à ce courrier qui en décrit les aspects pratiques. Ceux qui seraient intéressés à participer à ce projet peuvent nous contacter à l'adresse [nutrivigilance@health.fgov.be](mailto:nutrivigilance@health.fgov.be). Mes services les recontacteront un peu avant le lancement officiel du système et nous sommes à leur disposition pour toute question complémentaire.

Je vous prie de croire, chère Madame, cher Monsieur, Docteur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour Philippe Mortier, p.o.

Directeur général

Diederik Standaert

Cc : - Frank Vandebroucke, Ministre de la Santé Publique

- David Clarinval, Ministre de l'Agriculture